Henriette WALTER, L'Aventure des langues en Occident, 1994

LES PROJETS AVORTÉS DU XXe SIÈCLE

Alors que plus d'un mot sur deux a changé au moins une fois d'orthographe depuis le XVIe siècle et qu'un mot sur cinq d'un dictionnaire de 50 000 mots a au moins deux graphies (exemples : *lis* et *lys* – *tanin* et *tannin* – *alèse* et *alaise* – *mille-feuille* et *millefeuille*[449]), les propositions qui se sont succédé depuis la fin du XIXe ont toutes lamentablement échoué. Voici les principales d'entre elles :

1901 Arrêté de tolérances, qui n'a jamais été abrogé, mais jamais appliqué non plus.
1905 Projet de Meyer et Brunot : refusé.
1939 Propositions de Dauzat dans *Le Français moderne* : sans lendemain.
1940 Proposition de Damourette : sans suite.
1948 Rapport Pernot-Bruneau : jamais publié.
1952 Premier projet Beslais. Il aurait conduit à modifier environ 2 000 mots (sur 35 000).
1965 Rapport remis par Beslais au Ministère, mais le projet est enterré, après une campagne de presse hostile.
1973 Rapport du Conseil international de la langue française, fondé sur une étude de Thimonnier.
1977 Arrêté de tolérances, reprenant l'arrêté de 1901[450].

C'est le projet Beslais qui est à la base de la réforme projetée en 1990, mais sous une forme très réduite car Beslais faisait disparaître des lettres grecques, l'x final, une grande partie des lettres non prononcées et réduisait à des consonnes simples la plupart des consonnes doubles[451].

LA BATAILLE DE L'ORTHOGRAPHE

1988	Sondage auprès de 1 200 instituteurs : 90 % d'entre eux sont pour la réforme proposée (*L'École libératrice*, février-mars 1988).
24 oct. 1989	Michel Rocard, alors premier ministre, charge le Conseil de la langue française de préparer un rapport sur des rectifications portant sur cinq points principaux.
1989-1990	Nombreux articles contre la « Réforme », sur laquelle courent les bruits les plus divers.
19 juin 1990	Rapport d'un groupe d'experts sur les rectifications, qui est adopté par le Conseil supérieur de la langue française, après accord de l'Académie française, avec l'approbation du premier ministre.
6 déc. 1990	Parution du rapport au *Journal officiel*, dans les Documents administratifs[453].
déc. 90-janv. 91	Nombreux articles virulents contre la réforme.
17 janv. 1991	L'Académie renouvelle son vote de recommandation[454].

LES HUIT POINTS DES RECTIFICATIONS

1. Remplacement de certains **traits d'union** par la soudure. Ex. *portemonnaie*, en particulier dans les mots composés étrangers. Ex. *weekend*, *covergirl*.
2. Simplification du **pluriel** de certains mots composés. Ex. *des pèse-lettres*.
3. Pour l'**accent grave** sur un *e* : application de la règle générale aux verbes en *-eler* ou en *-eter* ou du type *céder*, ainsi qu'aux formes interrogatives (1re pers. du sing.) Ex. *j'allègerais* - *il ruissèle* – *puissè-je* (exceptions pour *appeler* et *jeter*).
4. L'**accent circonflexe** est **facultatif** sur **i** et **u**, sauf dans les conjugaisons (passé simple et subjonctif) et dans quelques monosyllabes où il apporte une distinction utile. Ex. *mûr* (à côté de *mur*).
5. Le **tréma** est placé sur la voyelle qui doit être prononcée. Ex. *aigüe*, *argüer*, *gageüre*.
6. **Pour les mots empruntés,** l'accentuation et le pluriel suivront les règles des mots français. Ex. *des imprésarios*, *des jazzmans*, *des lieds*, *des maximums*.
7. **Rectification d'anomalies** : *boursouffler* (comme *souffler*), *charriot* (comme *charrette*), *joailler*, *interpeler*, *dentelière*, etc.
8. Le **participe passé** du verbe *laisser* suivi d'un infinitif est **invariable**. Ex. *Elle* s'est *laissé mourir*, *je les ai laissé partir*.